

Championnat de Ligue Classe 1 Metre (IOM)

26 février 2023

Etang du vignoble (Valenciennes)

Autorité Organisatrice : Cercle de voile de Valenciennes

Grade 5A

Préambule

La régata est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

RÈGLES

1. La régata sera régie par :
 - 1.1. les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe E,
 - 1.2. les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers (précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES),
 - 1.3. les règlements fédéraux,
 - 1.4. le système de course **HMS 2016 (février 2016)**
 - 1.5. l' « Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés (août 2020) »
 - 1.6. le Système de réduction du nombre d'instruction (SYRNIN),

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles au moment de leur inscription.

2. PUBLICITE (DP)

S/O

3. ADMISSIBILITÉ – INSCRIPTION

3.1. Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFVoile membres de l'association française de la classe (NCA) Marblehead et aux concurrents étrangers membres d'une autorité nationale de World Sailing et d'une association nationale de classe Marblehead.

3.2 Inscription

L'inscription sera effectué le matin même de la régates. Néanmoins, nous vous invitons fortement à vous manifester sur le forum de la classe 1 metre (<https://classe1metre.org/>), afin que l'on puisse connaitre à l'avance le nombre de participants.

3.3 Les concurrents licenciés FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre- indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,

le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont de 5 € à régler le jour de l'inscription.

5. PROGRAMME

5.1 Programme à terre

- 26 février 08h30 - 10h00 : confirmation des inscriptions.
- 26 février après les courses : proclamation des résultats.

5.2 Programme des courses

- 26 février 2023 10h15 : affichage au tableau officiel des flottes et briefing des coureurs
- 26 février 2023 à 10h30 : 1^{er} signal d'avertissement puis flottes à suivre,

5.3 Dernière course : il ne sera pas fait de signal d'avertissement pour une nouvelle flotte après 16h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles pourront être disponibles sur le site Internet de l'épreuve et seront affichées au tableau officiel.

7. CONTRÔLE DE JAUGE ET IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

S/O

8. LIEU

L'épreuve se déroulera sur la base nautique de Voile. Etang du vignoble, 70 rue Malplaquet, 59300 Valenciennes.

9. SYSTÈME DE COURSE ET CLASSEMENT

Le **HMS 2016 (février 2016)** sera utilisé.

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 3.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L' « Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés (août 2020) » sera affiché au tableau officiel.

11. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'administration.

Pour les fréquences autres que 2.4 GHz, le bulletin d'inscription devra mentionner quatre (4) fréquences, qui devront être disponibles pendant l'épreuve.

12. PRIX

S/0.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement les organisateurs et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrement télévisuels et autres reproductions de lui-même ou de son bateau, pendant la période de la compétition à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation, son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes informations utiles (et plan d'accès) sur le site <https://www.voile-valenciennes.fr>

Ou contact par mail : voile.valenciennes@gmail.com